

I. DEFIS COLLECTIFS

5. Aujourd'hui, la destruction de la biosphère et de ses écosystèmes, la dégradation de l'environnement, les pressions démographiques, l'épuisement des ressources et l'extinction d'espèces mettent en péril la qualité de la vie et la santé de l'homme ainsi que de nombreux systèmes biologiques du globe. Des modes de production et de consommation qu'il est impossible de maintenir à terme, en particulier dans les pays industrialisés, sont à l'origine de nombreux problèmes d'environnement et menacent notamment de fermer toutes les issues aux générations futures en épuisant la base des ressources.

6. Le défi du développement durable de l'humanité exige d'assurer la durabilité de la biosphère et de ses écosystèmes et appelle également l'adoption de mesures par les gouvernements des Etats ainsi qu'une action concertée de ces gouvernements et des organisations internationales et non gouvernementales qui devront définir des objectifs communs et des mesures concrètes en ayant sans cesse à l'esprit la notion de durabilité. Celle-ci ne pouvant pas être concrétisée simplement par une action au niveau des écosystèmes, secteurs économiques et régions géographiques individuels, il sera nécessaire de combiner les évaluations et réactions nationales avec des mesures de coordination et de coopération internationales.

7. Un développement durable implique des politiques fondées sur le principe de la prévention. Les mesures adoptées doivent anticiper, prévenir et combattre les causes de la détérioration de l'environnement. Lorsque des dommages graves ou irréversibles risquent d'être infligés, l'absence d'une totale certitude scientifique ne devrait pas servir de prétexte pour ajourner l'adoption de mesures destinées à prévenir la détérioration de l'environnement.

8. La recherche de solutions aux problèmes d'environnement exige une exploitation plus intensive et plus systématique de la science et des connaissances scientifiques. Il convient donc de renforcer les activités dans le domaine des sciences de l'environnement aux niveaux national et international. Nous engageons la communauté scientifique internationale à contribuer à promouvoir l'adoption de politiques et de programmes favorisant le développement durable. Il est particulièrement indispensable de se livrer à des analyses et prévisions scientifiques pour aider à définir des possibilités d'action à plus long terme.

9. L'évolution de la situation économique et politique en Europe offrira aux pays membres de la CEE des chances nouvelles de coopérer plus activement à la mise en oeuvre des dispositions de l'Acte final d'Helsinki de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) et en particulier des conclusions et recommandations des documents de clôture de la Réunion de Vienne de la CSCE (1989), de la Réunion de la CSCE sur la protection de l'environnement tenue à Sofia en 1989 et de la Conférence de Bonn sur la coopération économique en Europe (1990), ainsi que de la Stratégie régionale de la CEE pour la protection de l'environnement et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles.